



n° de facture : 0565320321 25J3- 2Q06
date de facture : 23/12/25

Votre facture ligne fixe

LA NOYERAIE DES ABEILLES
RTE CARENNAC
LE BATUT
46110 BETAILLE

Votre offre

téléphone pro
détails et conditions sur votre espace client

Vos coordonnées

LA NOYERAIE DES ABEILLES
RTE CARENNAC
LE BATUT
46110 BETAILLE
n° client : 005 447 1952
ligne fixe : 05 65 32 03 21

Orange disponible pour vous

Sur Internet :

Connectez-vous à pro.orange.fr

(gratuit hors frais de connexion internet)

Besoin d'aide ?

Retrouvez votre conseiller virtuel Disponible 24h/7j

Téléchargez l'application Orange pro



Scannez le QR
code

Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel)

Attente gratuite depuis les réseaux Orange

- service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h

- assistance technique 24h/7j

3000 serveur vocal : payer, consulter votre
consommation, vos factures et vos paiements,
transférer vos appels

(24h/7j, service et appel gratuits)

total du montant prélevé
au 02.01.2026

86,76 € TTC

montant prélevé sur le compte bancaire se terminant par 0590**
prochaine facture vers le 25.02.2026

■ total auprès d'Orange

HT	TTC
72,30	86,76

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT	taux de TVA	montant de la TVA
72,30 €	20,00%	14,46 €
montant total de la TVA payée 14,46€		

retrouvez tous les tarifs de vos communications
en boutique ou sur <https://tarifsetcontrats.orange.fr>

→ détail de votre facture
sur les pages suivantes

signature électronique

Votre facture ligne fixe du 23.12.2025

72,30 € HT

total auprès d'Orange

72,30 € HT

	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
■	abonnements, forfaits et options période du 20.12.2025 au 19.02.2026				72,30 €
abonnements et	téléphone pro	36,15	2		72,30
forfaits	Facture Détaillée	gratuit	2		gratuit
options ligne fixe	Signal d'Appel	0,00	2		0,00
	Transfert d'Appel	0,00	2		0,00
	Présentation du Nom	0,00	2		0,00

1) Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

2) Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

3) Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

4) La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

* : La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.